

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 306 à 327

présentés par
M. Issindou
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 6 de cet article, après le mot :

« accompagnement »,

insérer le mot :

« personnalisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle, qui précise que les actions que les services publics de l'emploi s'engagent à mettre en œuvre seront adaptées aux besoins du demandeur d'emploi à travers un accompagnement personnalisé permettant d'accélérer son retour à l'emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Delaunay
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Sirugue
Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Féron
Adt n^o de Mme Filippetti
Adt n^o de Mme Iborra
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de M. Michel Ménard
Adt n^o de M. Néri
Adt n^o de M. Renucci
Adt n^o de M. Roy
Adt n^o de Mme Marisol Touraine
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Vidalies